

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 09.03.2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Chapitre	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026	Chapitre	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026
011 – Charges à caractère général	367 520,00	357 849,88	390 520,00	002 – Résultat de fonctionnement reporté	217 570,24	0,00	156 096,88
012 – Charges de personnel et frais assimilés	443 800,00	338 148,78	418 600,00	013 – Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
014 – Atténuations de produits	180 000,00	158 246,00	180 000,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	80 000,00
022 – Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 302,76	70 527,57	50 403,50
023 – Virement à la section d'investissement	347 411,50	0,00	244 976,88	73 – Impôts et taxes	80 000,00	89 559,45	80 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	12 826,68	100 000,00	731 – Fiscalité locale	875 100,00	878 098,00	875 100,00
65 – Autres charges de gestion courante	232 213,50	209 477,08	244 803,50	74 – Dotations et participations	172 672,00	181 310,36	172 300,00
66 – Charges financières	85 000,00	76 136,26	85 000,00	75 – Autres produits de gestion courante	298 300,00	306 717,58	252 000,00
67 – Charges spécifiques	3 000,00	204,38	3 000,00	76 – Produits financiers	0,00	0,00	0,00
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	77 – Produits spécifiques	1 000,00	0,00	1 000,00
TOTAL	1 678 945,00	1 152 889,06	1 666 900,38	TOTAL	1 678 945,00	1 526 212,96	1 666 900,38

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026:

Taxes	Taux votés
Foncière (bâti)	26,26%
Foncière (non bâti)	51,93%
D'habitation	17,23%

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Chapitre	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026	Chapitre	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 388 396,94	0,00	132 320,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	347 411,50	0,00	244 976,88
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	80 000,00	024 - Produits des cessions d'immobilisation	150 000,00	0,00	138 000,00
041 - Opérations patrimoniales	230 000,00	222 184,23	20 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	12 826,68	100 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	041 - Opérations patrimoniales	230 000,00	222 184,23	20 000,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 578 343,50	1 583 901,27	474 797,26
16 - Emprunts et dettes assimilées	135 000,00	130 000,00	135 000,00	13 - Subventions d'investissement	163 553,00	205 989,46	45 200,00
204 - Subventions d'équipement versées	205 000,00	17 123,29	230 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	515 911,06	399 517,18	405 654,14	23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	15 000,00	0,00	20 000,00	26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45811 - VOIRIE RD421 TRONCON OUEST	0,00	0,00	0,00	45821 - VOIRIE RD421 TRONCON OUEST	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 489 308,00	768 824,70	1 022 974,14	TOTAL	2 489 308,00	2 024 901,64	1 022 974,14

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Rénovation éclairage public
- Mise aux normes de l'assainissement de la salle polyvalente et du club house

d) Pour rappel : principales réalisations 2025

- Rénovation du presbytère
- Installation d'une nouvelle aire de jeux près de l'école
- Finalisation de la voirie et éclairage public aux abords du groupe scolaire

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios

- 1 Dépenses réelles de fonctionnement / population : 738.09
- 2 Recettes réelles de fonctionnement / population : 798.89
- 3 Dépenses d'équipement brut / population : 237.66
- 4 Encours de dette / population : 1 226.97
- 5 DGF / population : 87,10
- 6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 31.67 %
- 7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 101.83 %
- 8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 29.75 %
- 9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 153.59 %
- 10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 7.61 %

b) Etat de la dette

Durée	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuités à payer en cours d'exercice	Intérêts	Capital	Année encaissement	Objet
20	1 000 000,00 €	437 500,00 €	64 656,26 €	14 656,26 €	50 000,00 €	2014	Extension du centre culturel
25	2 000 000,00 €	1 760 000,00 €	137 090,00 €	57 090,00 €	80 000,00 €	2022	Nouveau groupe scolaire
	3 000 000,00 €	2 197 500,00 €	201 746,26 €	71 746,26 €	130 000,00 €		

Fait à Schwindratzheim le 09.03.2026

Le Maire,
Xavier ULRICH

